

NOTE AUX PARENTS D'ELEVES

Afin de mieux vous servir, le service des transports scolaires vous informe que les inscriptions doivent être retournées dûment complétées, avant le 30 juin 2017.

Les circuits et horaires sont définis en fonction des inscriptions.

Le Syndicat Mixte Vienne Gorre, informe tous les parents d'élèves, y compris ceux dont les enfants empruntent les **Navettes au sein des RPI**, que toute inscription au-delà de cette date sera étudiée dans la limite des **places disponibles dans les véhicules**. Les horaires des circuits, les cartes de transport ainsi que les gilets de sécurité, sont à retirer à l'accueil du Syndicat :

A compter du 21 Août 2017

Horaires d'ouverture : 9h00 - 12h00
13h30 - 17h30

ou lors des permanences assurées dans les différentes mairies aux horaires habituels de celle-ci :

| | Jeudi 24 août | Vendredi 25 août | Lundi 28 août | Mardi 29 août | Mercredi 30 août |
|------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|-----------------|------------------|
| Chaillac/Vienne | 9 h30 - 12 h00 14 h00 - 17 h30 | | | | 14 h00 - 17 h30 |
| Saint Victurnien | | 8h30 - 12h00 14h00 - 17h30 | | | 8 h30 - 12 h00 |
| Saint Brice/vienne | | | 8 h30 - 12 h00 13 h30 - 17 h30 | 13 h30 - 17 h30 | |
| Saint Martin de Jussac | | | | 9 h00 - 12 h00 | |

Les enfants susceptibles d'emprunter les navettes des RPI, durant l'année scolaire 2017-2018, doivent impérativement être inscrits.

Dans ce cas, nous vous invitons à vous rapprocher de votre mairie, qui dispose de fiches d'inscriptions vierges prévues à cet effet, ou sur le site du département :

Rubrique « Transports Scolaires ».

T.S.V.P ⇒

Afin de se conformer aux directives du Département, le Syndicat Mixte Vienne Gorre a mis en œuvre les dispositions suivantes :

1 - Montant des participations familiales :

- Famille de 1 enfant en primaire 60,00 € par an
- Famille de 1 enfant en secondaire 71,50 € par an
- Famille de 2 enfants 107,25 € par an
- Famille de 3 enfants 143,00 € par an
- Famille de 4 enfants 178.75 € par an
- Famille de 5 enfants 214.50 € par an
- Famille de 6 enfants 250.25 € par an
- Famille de 7 enfants 286,00 € par an

Enfant(s) HORS-ZONE : 250,00 € par an / Enfant

- Les familles dont le 1^{er} enfant utilise une Ligne Régulière justifiée lors du retrait des titres (Car ou SNCF), auront une participation familiale de 32,50 € pour le 2^{ème} enfant.

Seules les fratries pourront bénéficier du tarif dégressif.

2 - Toute inscription entraîne une participation pour l'année scolaire complète.

3 - L'intégralité de la participation est à régler lors du retrait du titre de transport,

4 - La gratuité ne s'applique pas aux élèves dont le domicile se situe à – de 3 kms de l'école,

5 - Des délais de paiement peuvent éventuellement être acceptés, à compter de 100,00 €.

Pour toute information, vous pouvez également consulter :

- www.haute-vienne.fr
- www.moohv87.fr
- www.syndicatmixteviennegorre.fr
- la page Facebook du syndicat mixte Vienne Gorre